

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 10 FEVRIER 2022

DELIBERATION N°2022.00061

**CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT ENTRE SAINT-ETIENNE
METROPOLE ET LES AMIS DU TREUIL POUR LA PERIODE 2022-2024**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 04 février 2022

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 62

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix : 66

M. Michel GANDILHON ne prend pas part au vote

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER,
M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET,
Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET,
M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD,
M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE,
M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE,
Mme Frédérique CHAVE, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS,
M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND,
M. David FARA, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE,
M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS,
M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, M. Rémy GUYOT,
M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN,
M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT,
M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE,
M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD,
M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE,
M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Martial FAUCHET donne pouvoir à M. Denis LAURENT,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL donne pouvoir à Mme Marie-Christine THIVANT,
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Jean-Marc THELISSON donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON

RECU EN PREFECTURE

Le 15 février 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20220210-D2022000610

DATE D’AFFICHAGE :15 février 2022

Membres titulaires absents excusés :

M. Jérôme GABIAUD, M. Yves LECOCQ, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE,
M. Yves MORAND, M. Daniel TORGUES

Secrétaire de Séance :

Mme Siham LABICH

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 10 FEVRIER 2022

CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT ENTRE SAINT-ETIENNE METROPOLE ET LES AMIS DU TREUIL POUR LA PERIODE 2022-2024

L'association « les Amis du Treuil » a été créée le 1^{er} mai 2018. Elle regroupe 29 structures collectives de développement agricole et 80 membres individuels. Son objectif est de contribuer à la transition agricole, environnementale et sociale.

Elle est implantée à Chamboeuf, dans l'ancienne ferme du Treuil qu'elle a entrepris de rénover pour en faire :

- un tiers-lieu rural : espace physique permettant de favoriser l'émergence de projets, les coopérations et l'accueil de différents publics (jeunes, porteurs de projets, agriculteurs en activité, grand public, associations, collectivités ...) ;
- un centre de ressource regroupant expériences, documents, études, experts ... en lien avec les activités de l'association.

Saint-Etienne Métropole a soutenu sa candidature pour l'appel à manifestation d'intérêt « Fabrique de Territoires » lancé par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires. Lauréate de cet AMI depuis septembre 2021, l'association envisage de recruter un salarié à temps plein pour animer ce tiers-lieu agricole et rural, coordonner et faciliter la gestion des projets portés par ses membres.

L'association Les Amis du Treuil, forte de l'expertise reconnue de ses membres, souhaite donc développer ses activités sur le territoire métropolitain, en lien étroit avec la politique agricole et alimentaire de Saint-Etienne Métropole.

En effet, le nouveau projet métropolitain structure la politique agricole et alimentaire métropolitaine autour de 6 axes forts, qui rejoignent les priorités des Amis du Treuil :

- renouvellement et transmission des exploitations ;
- transition agroécologique ;
- développement d'une alimentation saine, locale et durable ;
- protection et valorisation du foncier agricole ;
- sensibilisation des publics ;
- participation aux réseaux nationaux.

Il est donc proposé d'établir une convention cadre de partenariat, déclinée annuellement dans un programme d'actions structurantes et innovantes. L'ensemble des actions relevant de cette convention cadre et conduites sur le territoire métropolitain, s'inscriront dans les thématiques prioritaires suivantes :

- installation en agriculture et espace test agricole ;
- accompagnement à la transition ou réorientation des exploitations fragiles ;
- accès à une alimentation locale de qualité ;
- adaptation des pratiques agricoles aux changements climatiques ;
- agricultures urbaines.

Ces actions viendront compléter le travail déjà engagé avec la Chambre d'Agriculture en 2021.

La maîtrise d'ouvrage sera exclusivement assurée par les Amis du Treuil ou ses membres, en fonction de la thématique et des compétences nécessaires.

Le soutien de la Métropole sera étudié au cas par cas, et au fil de l'eau en fonction de la maturité des opérations. En conséquence, cette convention cadre ne prévoit aucun volet financier.

Pour faciliter l'anticipation des modalités pratiques de partenariats nécessaires et les budgets, le programme d'actions annuel sera établi en concertation au plus tard fin septembre chaque année, et ensuite présenté en commission « Stratégie alimentaire, économie et transition agricoles ».

Le suivi politique de la convention cadre sera assuré à minima une fois par an lors d'une rencontre entre élus référents.

Concernant l'évaluation de cette convention cadre et des programmations annuelles, une synthèse sera proposée chaque année au sein de la commission thématique « Stratégie alimentaire, économie et transition agricoles » de la Métropole. Sur demande, un temps d'échanges pourra être organisé au sein des instances délibératives.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve la convention cadre ci-jointe avec l'association les Amis du Treuil,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**



Gaël PERDRIAU